



Polices groupes MMA n°127122480 & COVEA PJ 8592551

1. N	ature des garanties de base	Plafond	Franchise
Α	Responsabilité Civile Professionnelle		
1	Intermédiaire d'assurances de personnes et/ou IARD, Conformément à l'Article L511-1 du Code des assurances, et dans les conditions d'exercice déclarées à l'Orias	2.500.000 € Par sinistre & par année d'assurance	20 % de l'indemnité due (maxi 3.500 €)
2	Intermédiaire en Opération de Banque &	800.000 €	20 % de l'indemnité
	en Services de Paiements sans fonds confiés	Par sinistre & par année d'assurance	due (Max 1 500 €)
	IOBSP, Conformément à l'Article L519-1 du Code Monétaire et Financier, et dans les conditions d'exercice déclarées à l'Orias		
В	Garanties Financières		
4	Intermédiaire d'assurance de personnes sans encaissement de fonds de tiers hors mandat d'encaissement	115.000 €	Néant
5	Intermédiaire en Opération de Banque & en Services de Paiement sans fonds confiés	115.000 €	Néant
С	Garanties Complémentaires		
6	Responsabilité civile du ou des dirigeants sociaux	500.000 € par sinistre & par année d'assurance	Néant
7	RC Archives – Documents confiés	150.000 € par sinistre	1.000€
8	Défense Pénale (honoraires d'avocats, d'experts)	150.000 € par sinistre	Néant
9	Défense Civile	A concurrence des garanties RC	Néant
10	Assistance et Défense en cas de contrôle d'une autorité administrative (ACPR)	25.000 € par sinistre	Néant
11	Assistance et Défense en cas d'usurpation d'identité	100.000 € par sinistre	Néant



Polices groupes MMA n°127122480 & COVEA PJ 8592551

•	1
.1	,

Responsabilité Civile Exploitation

9.000.000 €

Tout dommages confondus

Dont:

 Dommages corporels et immatériels consécutifs par année d'assurance 9.000.000€

1.000 € Par sinistre sur

 Limité en cas de « faute inexcusable » de l'employeur à 3.500.000 €

tout autre dommage que corporel

 Dommages matériels et immatériels consécutifs par sinistre 2.000.000 €

Responsabilité civile vol par sinistre

150.000 €

D PROTECTION JURIDIQUE

Prévention et informations juridiques (assistance juridique en ligne)

Recherche d'une solution amiable/ défense judiciaire
/exécution et suivi des décisions obtenues

Montant maximum de garantie par litige : **20.000 €**

Domaine de garantie

 Litiges liés à l'activité professionnelle de votre entreprise (relations contractuelles, propriété et usage des biens immobiliers professionnels, relations de voisinages, environnement économique et concurrentiel, relations avec les administrations, infractions pénales liées à votre activité, déplacement professionnel) Seuil d'intervention :

200€

- Litiges sur facturation d'honoraires
- Litiges d'ordre social
- Litiges d'ordre fiscal
- Relations avec les administrations, les organismes sociaux (URSSAF, Pôle Emploi, Inspection du travail...), les services publics et les collectivités territoriales
- Assistance communication de crise
- Aides et subventions
- Garantie frais de stage/ permis
- Recouvrement de créances

Contrat Groupe n° 8 592 551 souscrite auprès de COVEA Protection Juridique



Polices groupes MMA n°127122480 & COVEA PJ 8592551

2. PRIME ANNUELLE Y COMPRIS FRAIS ET PROTECTION JURIDIQUE

Garanties	Chiffre d'Affaires	Prime Annuelle TTC
	Création	844 €
	0 € < CA < 60 000 €	974 €
	60 001 € < CA < 120 000 €	1 064 €
Courtier d'assurances de Personnes	120 001 € < CA < 180 000 €	1 244 €
IOBSP	180 001 € < CA < 999 999 €	0.65 %
	1 000 000 € < CA ≤ 4 999 999 €	0.55 %
	4 999 999 € < CA < 10 000 000 €	0.47 %
	CA ≥ 10 000 000 €	Sur mesure

Option IARD	Majoration de 5 % - Minimum 200 € TTC
Frais BDJ	40 € / an

[→] La provision minimum annuelle comprend 84 € TTC de prime protection juridique et 40 € de frais BDJ



Polices groupes MMA n°127122480 & COVEA PJ 8592551

Adhérent			
Nom ou raison sociale:		RCS:	
Adresse :		Code Postal :	
Ville :	Т	el:	
E-mail :			
Assureurs			
MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d 'assurance me cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 126 MMA IARD, Société Anonyme au capital de 537 052 368 eu Mans 440 048 882, Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72 Cedex 9, Entreprises régies par le code des assurances, Ces sociétés sont dénommées ensemble « MMA »	ros, RCS Le Ma 33, rue de 5 Entreprise Contrôle P 92459 - 754	OTECTION JURIDIQUE onyme, au capital de 88 077 090,60 € ns 442 935 227 Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2 régie par le code des Assurances et s' rudentiel et de Résolution – 4 Place d' 436 PARIS Cedex 09	e Budapest – CS
BDJ est soumis à une obligation contractuelle de travai & pour la Protection Juridique avec Covéa PJ police gro		A IARD dans le cadre de la police g	roupe n° 127 122 480
Courtier			
BDJ SAS au Capital de 2 294 800 €, immatriculé au RCS Siège Social : 39 Rue Mstislav Rostropovitch – TSA 1996 Orias n° 07 001 494 - www.orias.fr - Code NAF : 66222	68 – 75815 Paris cedex 17.		
Option Protection Juridique			
Souhaitez-vous souscrire à l'option de Protectior Prévention et information juridique/Défense Judio		on à l'amiable (Voir ci-dessus)	
Je souscris : Oui	N	lon	
Options			
Souhaitez-vous souscrire l'option courtage d'assi	urance IARD :		
Sous réserve du questionnaire complété & signé Je souscris : Oui	N	lon	
Aurez-vous le statut d'IOBSP ?			
Oui	N	on	



Polices groupes MMA n°127122480 & COVEA PJ 8592551

Effet – Durée
Date d'effet souhaitée : 2 0 2 Au plus tôt le jour de réception de la demande
L'échéance annuelle est fixée au 1 ^{er} janvier de chaque année.
Documents à fournir :
Extrait K-bis de moins de 3 mois
Questionnaire ci-joint complété si Option IARD
Antécédents sinistres
Dernier chiffre d'affaires connu hors taxe ou prévisionnel annuel :€
Déclaration
 Déclare n'avoir connaissance d'aucun fait dommageable ou réclamation susceptible d'engager ma responsabilité. Reconnait que le contrat groupe proposé correspond parfaitement à mes objectifs, besoins et exigences Déclare avoir pris connaissance avant mon adhésion, de l'IPID, des Conditions Générales & Particulières relatives au contrat MMA N° 127122480 et vouloir bénéficier des garanties desdits contrats Déclare avoir pris connaissance avant mon adhésion, de l'IPID, des Conditions Générales & Particulières relatives au contrat COVEA PJ n°8592551 et vouloir bénéficier des garanties desdits contrats si je coche l'option Conformément aux articles L 113.8 et L 113.9 du Code des Assurances, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, si cette réticence ou cette fausse déclaration change l'obje du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre. Traitement des données personnelles. Les données à caractère personnel concernant l'adhérent sont utilisées dans le cadre de la passation, la gestion et l'exécution de sescontrats d'assurance. Elles peuvent également être utilisées à des fins de gestion commerciale sauf opposition de sa part, de contrôle interne, de lutte contre leblanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que de lutte contre la fraude à l'assurance. Ce dernier traitement peut entraîner une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Les données sont destinées à MMA IARD SA & COVEA PJ, responsable des traitements, et pourront être transmises, dans les limites de leurs habilitations, aux entités, mandataires et partenaires contractuellement ou statutairement liés et à des organismes professionnels. Pour exercer votre droit RGPD, nous vous remercions d'adresser un mail info@bdi-sa.com.
Fait à
Nous vous prions d'attendre la réception de votre appel de cotisation pour tout règlement.

Contactez-nous

BDJ SAS SEASON 39 Rue Mstislav Rostropovitch, TSA 19968 75815 PARIS CEDEX 17 www.bdj-sa.com

Mme Melinda ALVES *Chargée de Comptes* 01.56.37.09.46

A propos de votre courtier

BDJ SAS au Capital de 2 294 800 €, immatriculé au RCS de Paris sous le N° 410 334 593 - Siège Social : 39 Rue Mstislav Rostropovitch – TSA 19968 – 75815 Paris cedex 17. Orias n° 07 001 494 www.orias.fr - Code NAF : 6622Z - N° de TVA intercommunautaire : FR7141033459300036

Intermédiaire en Assurance (IAS) en qualité de Courtier en assurance. Positionné dans la catégorie « b ». L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest,75436 PARIS CEDEX 09 et internet : www.acpr.banquefrance.fr

Rémunération, un pourcentage est appliqué sur la prime HT (commission) + frais de dossier inclus dans la prime d'assurance. Assureur représentant plus de 33 % du chiffre d'affaires en intermédiation en N -1: MMA

En cas de réclamation, vous pouvez nous adresser par écrit à l'adresse suivante :

BDJ SA, 39 rue Mstislav Rostropovitch, 75815 PARIS cedex 17 ou par mail à l'adresse suivante : reclamations@bdj-sa.com

BDJ s'engage à accuser réception de votre réclamation dans les dix jours et à vous fournir une réponse dans un délai maximumde deux mois. Si le différent persiste ou si la réponse apportée par BDJ ne vous convient pas, vous pourrez également contacter : Le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la Consommation, 39 Avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS, www.mediateur-conso.cmap.fr

BDJ est votre interlocuteur privilégié dans le cadre de vos déclarations de sinistres

Votre Service Indemnisation

Mme Delphine BOUGHRARA Responsable Indemnisation dboughrara@bdj-sa.com 01 56 37 09 47

Mme Aude TESSON Juriste Indemnisation atesson@bdj-sa.com 01 56 37 09 45 Déclaration de sinistre Responsabilité Civile Professionnelle

Dans quel cas devez-vous procéder à une déclaration de sinistre au titre du contrat RC Pro ?

Lorsqu'une réclamation est formée à votre encontre, c'est-à-dire lorsque l'un de vos clients ou un tiers met en cause votre responsabilité au titre d'un produit ou d'un service que vous avez fourni ou auriez dû fournir dans le cadre de vos activités professionnelles couvertes par votre contrat d'assurance MMA N° 127.122.480

A quel moment devez-vous faire cette déclaration? Le plus tôt possible dès que vous avez connaissance d'un évènement ou dommage(s) susceptible(s) de donner lieu à une réclamation.

A qui devrez-vous adresser votre déclaration de sinistre ? Vous devez adresser votre déclaration au contact ci-après :

- Soit par e-mail à notre service indemnisation
- Soit depuis votre espace client BDJ

En rappelant, le nom de votre société, vos références client ainsi que votre numéro de contrat, accompagné des pièces listées ci-dessous :

- Copie réclamation client ou de l'assignation
- Une note circonstanciée
- Nature de la réclamation Amiable ou Judicaire
- Toute(s) autre(s) pièce(s) utile à l'étude du dossier

Votre Protection Juridique

- 1. Prévention et informations juridiques
 - En prévention de tout litige, les juristes fournissent aux assurés, sur simple appel téléphonique, les renseignements juridiques dont ils ont besoin dans différents domaines.
 - Service d'assistance ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 et le samedi de 8h00 à 18h00.Tel : 02.43.39.17.09
- 2. Recherche d'une solution amiable, défense judiciaire :

Après avoir contacté le service Prévention et Information Juridique, vous pouvez adresser votre déclaration de sinistre, par mail : gestionlitiges-pjms@covea.fr en précisant le numéro du contrat groupe N°8 592 551 – COMPAGNIE IAS



Questionnaire Pour les Intermédiaires d'Assurances

A Souscripteurs					
Nom ou raison sociale:					
Adresse :					
Ville :		Tel :			
E-mail :					
B Renseignements relatifs au ca	binet				
Etes-vous adhérent d'un Syndicat / d'	una Association profes	sionnelle ? Oui	Non		
	-	Sionnene: Oui	Non		
Si oui, lequel / laquelle :					
Chiffre d'affaires hors taxes (commissi Si création merci d'indiquer le prévisionn					
Total :		€			
Dont Assurances de personne	es :	€			
Dont courtage d'assurances I.	ARD :	€			
Autres*:		€			
					
*Si autre, précisez la nature du chiffre d'a	таігеs :				
C Produits d'assurances					
Vie / Retraite	%	Risques industriels	%		
Santé / Prévoyance	%	Pertes d'exploitation	%		
RCMS	%	RC professionnelle	%		
Emprunteur	%	Transport	%		
Multirisque habitation	%	Construction	%		
Automobile	%	Aviation	%		
Réassurance	%	Maritime	%		
Autres	%	Total	%		
Veuillez-nous indiquez si vos clients ex	ercent leurs activités d	ans les secteurs suivants :			
Restaurants et/ou débit de boisson		Salles de spectacles ou salle d	Salles de spectacles ou salle d'exposition		
Restauration collective		Etablissement d'enseignemen	nt ou formation		
Etablissements sportifs		Centre de vacances, campings	ou centre de loisirs		



Questionnaire Pour les Intermédiaires d'Assurances

Envisagez-vous de démar	cher des clients exerçant leur activité dar	ns les secteurs ci-des	sus ?	
	Oui		Non	
Pendant le dernier exerc	ice de la société : (si création mettre le p	révisionnel) :		
La société a-t-elle encaiss	é des primes pour le compte des compag	nies ?		
	Oui		Non	
Si oui, indiquez le monta	nt des fonds encaissés :			
Avec mandat* :	€	En France :	€	
Sans mandat * :	€	Autres Pays :	€	
*fonds encaissés sous mandat d	écrit par les compagnies d'assurances.			
Vos comptes sont-ils véri	fiés annuellement par un Expert-Compt	able ou un commissa	aire aux comptes?	
	Oui		Non	
Un dirigeant, associé ou procédure de faillite ?	employé du souscripteur a-t-il fait l'obje	t de poursuites péna	ales, d'investigations	s judiciaires ou d'une
	Oui		Non	
L'entreprise a-t-elle déjà au cours des 5 dernières	subi une perte en raison de fraude, déto années ?	ournement ou malve	ersation d'un dirigea	nt, associé ou employé
	Oui		Non	
D Antécédents du ri	sque proposé (si création, merci de n	e pas répondre)		
Assureur précédent				
Le risque proposé a-t-il été	assuré au cours des 24 derniers mois ?		Oui	Non
Si oui, nom de l'assureur :				
Avez-vous fait l'objet d'une	e résiliation à l'initiative d'un précédent assur	eur?	Oui	Non
Si oui, nom de l'assureur et i	motif de résiliation :			



Questionnaire Pour les Intermédiaires d'Assurances

Sinistres		
Avez-vous fait l'objet de réclamation/sinistre au cours des trois dernières années ? (Que vous ayez été assuré ou non)	Oui	Non
Avez-vous connaissance d'un fait ou réclamation susceptible d'engager votre responsabilité ?	Oui	Non
Si oui, précisez :		
E Déclaration		
 Conformément aux articles L 113.8 et L 113.9 du Code des Assurances, le contrat d'as déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, si cette réticence ou cette fausse dé l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été 	claration change	l'objet du risque ou en diminue
 Je certifie que les que les déclarations et les détails mentionnés ci-dessus sont exacts dissimulé de faits importants. 	s et que je n'ai fa	it aucune fausse déclaration, n
 Je conviens que ce formulaire de proposition, ainsi que toute (s) feuille (s) de renseig formeront la base du contrat d'assurance souscrit avec les assureurs. 	nements supplém	nentaires jointe (s) à ce dernier
Fait à		
Prénom, Nom & signature du représentant du Client + cachet de l'entreprise		